BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 46 - mars 2011



Ouelques mots...

Chères Beuvardoises, Chers Beuvardois, Chers amis,

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter, à tous ceux à qui je n'ai pu le faire de vive voix, une excellente année 2011. Que celle-ci vous apporte joie et félicité ainsi que santé et bonheur, pour vous et vos familles. Que cette nouvelle année soit aussi abordée sous le signe de la fraternité et de la solidarité.

Pour terminer 2010 et entamer 2011, nous avons traversé une période de turbulences dues aux fortes averses de neige qui se sont abattues sur nos régions.

Ainsi, plusieurs villages se sont trouvés isolés. Notre commune n'a pas été épargnée. Les fêtes familiales de fin d'année ont été perturbées par ce mauvais temps. Le 24 décembre au soir, il a fallu qu'une chaîne de bonne volonté se mette en place pour que certaines réunions de famille puissent se dérouler sereinement.

Les entrées et sorties de Beuvardes, desservies par 3 départementales sont, en partie, devenues impraticables pour cause de congères de chaque coté de la chaussée. La circulation difficile s'est faite sur une seule voie. Le 25 décembre, le chasse-neige de la Direction Départementale de la Voirie (D.V.D.) s'est abîmé sur le côté de la chaussée, à hauteur des congères, juste à la sortie de Beuvardes en allant vers Epieds. Des véhicules ont glissé dans les congères ou les fossés. Encore, le 27 décembre, des automobiles se sont trouvées en difficulté et ont eu besoin d'aide. Heureusement, aucun accident corporel n'est à déplorer.

Le 28 décembre, le sous-préfet a réuni à Château-Thierry les maires du secteur dont il a la charge pour faire un bilan, avec tous les acteurs institutionnels (gendarmerie, police, pompiers, autres).

Malgré des efforts et des moyens importants déployés par la commune, la majorité des rues est restée impraticable. Les trottoirs étaient verglacés.

Le 31 décembre, j'ai fait appel à une entreprise privée pour enlever sur les chaussées un maximum de neige et de glace.

Ces péripéties dues au mauvais temps auront quand même eu un aspect positif car j'ai pu constater qu'une solidarité active s'est mise naturellement en place entre les administrés, les voisins

Notre C.C.A.S. s'est mobilisé, la cellule de crise créée en début de mandat était opérationnelle. Les appels de détresse ont été solutionnés.

Un grand merci à tous ces administrés qui ont, dans un élan de solidarité et de générosité, aidé les plus démunis et vulnérables.

Votre maire : Lucien JEROME

- Le mot du maire
- Informations pratiques
- CR des Conseils Municipaux
- Questions diverses et informations
- Beuvardes et son histoire
- Club du 3ème âge
- Médiathèque
- Ecoles
- Photos de neige
- Carnet beuvardois

Mairie de BEUVARDES

Téléphone : 03 23 71 20 15 Fax : 03 23 71 44 01

mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Permanences

Le maire: Lucien JEROME

tous les jours ouvrables de 08h00 à 09h00,

Les adjoints:

1er adjoint Noël BELLIER

2ème adjoint Jean-Claude BEYELER

3ème adjoint Jean-Marie FLORECK

Secrétariat de la mairie

lundi, mercredi et jeudi de lundi et vendredi de

Horaires d'ouverture au public

de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

RAPPEL

HORAIRES D'UTILISATION DES ENGINS BRUYANTS

Arrêté du Préfet du 10 avril 2000, portant réglementation des bruits de voisinage

les jours ouvrables

08h30 - 12h00

14h30 - 19h30

les samedis

09h00 à 12h00 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés 10h00 à 12h00

Je vous demande de bien vouloir faire preuve de bonne volonté en respectant vos voisins. Merci pour votre civisme et votre compréhension.

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE VIL-LAGE

Comme vous pouvez le constater, notre village vit et s'enrichit de nouveaux habitants. Toutes ces familles sont les bienvenues dans notre commune.

Je demande à tous les nouveaux arrivants de bien vouloir passer à la mairie afin de fournir certains renseignements utiles à notre gestion.

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les réunions du maire avec ses adjoints sont programmées tous les 15 jours.
- Le conseil municipal s'est réuni le 05 octobre et 07 décembre 2010. Les prochains conseils

municipaux sont prévus les 08, 22 et 29 mars prochains.

- La commission « O.M.S.C. » s'est réunie le mercredi 09 février 2011.
- La commission « voies goudronnées, trottoirs, chemins communaux, fossés et ruisseaux » s'est réunie le 17 février 2011
- La commission « aménagement et embellissement du village » s'est réunie le mardi 22 février 2011.

CONSEIL MUNICIPAL du 05 octobre 2010 (extraits).

-OBJET: REFORME DES STATUTS DE L'U.S.E.D.A. (délibération n°1)

- -1- Les statuts de l'U.S.E.D.A. sont modifiés suite à la réunion du comité syndical du 30 juin 2010.
- -2- Ces modifications statutaires sont nécessaires en raison des demandes d'adhésion des communes de :

LONGPONT, CLERMONT-LES-FERMES, DAMPLEUX, REGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

-3- Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable du comité syndical, en date du 30 juin 2010.

Le maire propose à l'assemblée,

d'approuver ces décisions du comité syndical de l'U.S.E.D.A.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: VENTE DE LOTS DE BOIS PAR L'O.N.F. (délibération n°2)



L'O.N.F. met en vente les parcelles 15 et 16, 17 et 18 de la forêt communale de BEUVARDES. Cette vente aux enchères se tiendra le mardi 19 octobre 2010, à VILLENEUVE SAINT GERMAIN.

La coupe mise en vente figure sur le catalogue et a été estimée par les services de l'O.N.F. à 8 000,00 € HT.

Nous pouvons exprimer un prix de retrait. Les services de l'O.N.F. nous informe: « ... compte-tenu de la fluctuation forte qui peut être rencontrée sur les marchés du chêne et des feuillus précieux, nous vous formulons le conseil de laisser le soin à l'O.N.F. de fixer le prix de retrait. Nous aviserons au mieux en fonction des tendances analysées en cours de vente afin d'assurer pour votre commune la meilleure recette financière possible ».

Le maire propose à l'assemblée de suivre ces conseils.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: PROLONGATION DES CONTRATS C.U.I. (délibération n°3)

Le maire expose à l'assemblée,

le Contrat Unique d'insertion (C.U.I) de Monsieur Michel NAIDO arrive à expiration le 30 novembre 2010. Celui de Monsieur Roger CHANTREUX, le 28 décembre 2010. Celui de Madame Patricia JOUVE, le 24 novembre 2010. Après avoir fait l'inventaire des travaux à effectuer dans la commune, il s'avère que l'apport de ces 3 agents est indispensable pour un bon entretien du village, de ses bâtiments, des lieux appartenant à la commune, ainsi que

pour une bonne gestion du secrétariat.

Le maire propose à l'assemblée,

de prolonger le contrat de ces trois agents, pour une période de 6 mois pour les 2 adjoints techniques de 2ème classe et de 1 an pour l'adjoint administratif de 1ère classe. Une demande sera faite à pôle emploi de CHATEAU-THIERRY.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS E.D.F. DE L'EGLISE (délibération n°4) Le maire expose à l'assemblée,

par courrier du 09 août 2010, Monsieur Michel THIEME écrit : « ... je vous confirme que la paroisse Saint-Jean-Eudes de FERE-en-TARDENOIS règle les factures d'électricité de l'église de BEUVARDES, depuis de longues années... », « ... je me permets de vous adresser la facture E.D.F. d'un montant de 72,32 €... », « ... je vous informe que je m'occupe de la formalité auprès d'EDF pour que les factures soient adressées directement à la mairie de BEUVARDES... »

Le maire propose à l'assemblée,

- d'accepter de payer, à partir de cette date, les factures E.D.F. concernant les consommations d'électricité pour l'église et de faire les formalités auprès d'E.D.F. pour régulariser cette situation.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: AMENAGEMENT D'UN POSTE (délibération n°5)

Lors du conseil municipal du 09 mars 2010, celui-ci a délibéré pour la création d'1 emploi permanent, à temps non complet, à raison de 08h00 hebdomadaires (délibération n°1).

Le poste de secrétaire de mairie (31h00 hebdomadaires) est vacant depuis le 22 avril 2010.

Ce poste, aujourd'hui peut évoluer vers un temps non complet de 13h00 hebdomadaires.

Le maire propose à l'assemblée,

- de diminuer le support existant à 31h00 hebdomadaires et de le porter à 26h00 hebdomadaires,
- de renforcer le support existant à 08h00 hebdomadaires et de le porter à 13h00 hebdomadaires.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: TRAVAUX PREVUS, EN COURS, TERMINES

Mairie:

- · accès handicapés, travaux terminés,
- porte d'entrée, travaux terminés,
- mur pour affichage, terminé, enduit terminé,
- captage de source, à l'étude,
- toiture, à l'étude,
- ravalement de la façade arrière, à l'étude,
- alarme, travaux terminés,
- · horloge, travaux terminés.

Eglise:

- muret en pierre de pays (sud), bancs intégrés, travaux terminés,
- garnissage sous pente (entrée église), à l'étude,
- rampes: marches de l'église et sacristie, travaux terminés,
- trottoirs attenants, travaux terminés,
- mur de soutènement (nord), à étudier.



Lavoir St Martin:

- toiture, charpente, éclairage d'ambiance, à étudier,
- réparation du mur de soutènement, à étudier.

Tous bâtiments communaux:

• dossier technique amiante, en cours.

Ecoles:

 rénovation de deux classes et des sanitaires attenants travaux terminés au 28 septembre 2010.

Mise en sécurité des accès aux écoles et à la salle communale - Aménagement de la classe basse

- modification du portail actuel, à l'étude,
- création d'un portillon d'entrées/sorties, vers la place des écoles, à l'étude,

- installation, en fixe, d'un cheminement entre le portillon d'entrées/sorties et la salle de classe « basse », à l'étude,
- aménagement dans cette salle de classe « basse » d'un bloc « sanitaires », travaux terminés.
- création d'ouvertures plus importantes de façon à éclairer la pièce, à étudier.
- finition dans les 2 pièces adjacentes : carrelage, peinture, faïence, etc. (en régie ?).

OBJET : QUESTIONS DIVERSES ET INFOR-MATIONS

ASSURANCE contrat multirisque

Suite au courrier du 23 juin 2010 informant notre compagnie d'assurance de la mise en place d'un système d'alarme pour la mairie, M.M.A., à titre exceptionnel s'engage à réduire le montant de notre cotisation d'une somme de 356,00€ représentant 10% du total de cette dite cotisation. Un chèque était joint à l'envoi.

DEMANDE DU COLLEGE ANNE DE MONTMORENCY

Madame LALLIER principal adjoint au collège Anne de Montmorency de FERE-en-TARDENOIS propose un accompagnement éducatif (aide aux devoirs) pour les enfants de BEUVARDES s'étant portés volontaires (10 à 12).

Cet accompagnement se déroulerait une fois par semaine, le jeudi de 16h45 à 17h45.

Une assistante pédagogique Madame Mélanie MOREL se déplacerait à BEUVARDES plutôt que les collégiens aient à se rendre ou rester au collège, ce qui simplifierait grandement les déplacements des enfants, et par là même des parents.

Pour ce faire, l'assistante à besoin d'un lieu, de tables et de chaises.

Le maire, Lucien JEROME propose de mettre à disposition, dans les créneaux énumérés cidessus, une partie de la salle communale.

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Une convention d'utilisation sera signée avec le collège Anne de Montmorency.

<u>PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEUVAR-</u> DES

Le 05 juillet 2010, à FERE-en-TARDENOIS s'est tenue une réunion de la commission « aménagement de l'espace », pilotée par la Communauté de Communes du Tardenois (C.C.T.).

L'ordre du jour consistait à :

l'audition des bureaux d'études pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme de BEU-VARDES et de COULONGES-COHAN.

4 bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre.

Après audition de chacun des bureaux d'études, le cabinet ENVIRONNEMENT CONSEIL de 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE a été retenu.

BILAN DE LA FETE COMMUNALE

Pas de problèmes majeurs. Le beau temps n'était pas de la partie d'où peu de monde le samedi, plus le dimanche. Le spectacle country a accueilli un nombreux public. La salle communale était trop petite. Le club country a apprécié l'accueil de la commune.

Le stationnement des caravanes a provoqué un affaissement du trottoir. Trouver une autre solution pour l'année prochaine.

SUBVENTIONS C.D.D.L.

Suite au conseil municipal du 03 novembre 2009 et à la délibération n°2 du 03/11/2009 qui en a suivi, le maire a initié un dossier de demandes de subventions dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local (C.D.D.L.).

La signature de contrat s'est effectuée le mercredi 29 septembre 2010, en présence de Monsieur Yves DAUDIGNY, Sénateur et président du conseil général de l'Aisne.

Les demandes de subventions concernent exclusivement des travaux sur et près de la mairie, traitées dans un seul dossier : TRAVAUX SUR LA MAIRIE.

Le conseil général ne retenait, sur cette programmation 2010/2012, qu'un seul dossier par commune. Nous avons pu présenter un seul dossier mais avec plusieurs travaux.

Rappel:

- remise en état du mur jouxtant la mairie,
- ravalement de la façade arrière de la mairie,
- · faciliter l'accès de la mairie aux handicapés,

- installation d'une alarme pour la mairie,
- rénovation de la toiture de la mairie.

Une subvention de 30% est accordée pour chacun de ces travaux, soit au total une somme de 16 000,00 € escomptée.

DEFENSE INCENDIE

Remarques de José ROSENDO

Il manque des bornes à incendie

La règle: habitations à moins de 150 mètres

d'une borne

habitations à moins de 400 mètres

d'une réserve

Travaux à envisager : étude complète de la défense incendie de la commune.

La commission va se réunir pour faire une préétude avant de solliciter des spécialistes pour faire un inventaire complet et en définir le coût.

U.S.E.S.A. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE D'EAU POTABLE 2009

Le maire fait une présentation du rapport de l'USESA.

Pour information, ce rapport est consultable en mairie.

CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU

Le maire a signé, le lundi 04 octobre, au nom de la commune, le contrat global pour l'eau. La commission adéquate travaillera dorénavant avec des objectifs plus précis. Ce contrat est consultable en mairie.

RÉUNION DU SIVU

Une réunion du SIVU est programmée pour le lundi 11 octobre 2010 avec pour ordre du jour :

- visite des locaux scolaires rénovés de BEUVARDES,
- devenir du syndicat scolaire « le point du jour » de BEUVARDES.

OPERATION « BRIOCHES »

Le maire a assisté, le samedi 02 octobre au lancement de la 43^{ème} édition de l'opération « brioches » et à l'inauguration d'un terrain de sports financé par l'opération « brioches » de 2009.

La vente des brioches dans la commune est prévue le **samedi 09 octobre 2010**. Elle est organisée par le CCAS de BEUVARDES.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le maire présente plusieurs documents relatifs à la rentrée scolaire 2010.

Constitution du syndicat

4 communes:	habitants		enfants scol	arisés
- BEUVARDES	718	42,70%	88	53,02%
- EPIEDS	357	21,22%	27	16,26%
- LE CHARMEL	327	19,44%	26	15,66%
- VILLENEUVE-sur-FERE	280	16,64%	25	15,06%

Totaux

1682

166 + 10 extérieurs au syndicat

3 entités:

s: nombre d'élèves
- BEUVARDES 114
- EPIEDS 22
- LE CHARMEL 40

- BEUVARDES

Moyens matériels:

- un accueil périscolaire matin et soir

- une cantine de 40 rationnaires

- 5 salles de classe - maternelle TPS/PS/MS

MS/GS GS/CP CP/CE1 CM1/CM2

Moyens humains:

- 5 professeurs (dont 1 directrice)

- 2 ATSEM

- 3 personnels de service

- EPIEDS

Movens matériels:

- une cantine de 18 rationnaires

- 1 salle de classe

CE2/CM1

Moyens humains:

- 1 professeur (directeur)

- 1 personnel de service

- LE CHARMEL

Moyens matériels:

- une cantine de 30 rationnaires

- 2 salles de classe

CE1/CE2

CP

Movens humains:

- 2 professeurs

- 1 personnel de service

	DU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE 2006 à 2010						
	2010	2009	2008	2007	2006		
BEUVARDES	88	80	83	88	84		
EPIEDS	27	28	36	32	30		
LE CHARMEL	26	29	31	28	26		
VILLENEUVE SUR FERE	25	25	30	26	22		
BAULNE EN BRIE	H GTT	1	1	1			
BRECY	1	1	2	2			
FERE EN TARDENOIS	2	2	3	3	2		
FRESNES EN TARDENOIS	3	4	2	2	2		
FOYER BORNICHE				4	2		
MONT ST PÈRE				1	31.91		
MONT SUR COURVILLE	2	2	2	2			
COINCY	2	MYZIE					
TOTAL DES ELEVES	176	172	190	189	168		

REPARTITION PAR COMMUNE						
	CLASSES					
COMMUNES	СР	CE1	CE2	TOTAL		
BEUVARDES	12	5	10	27		
EPIEDS	1	1		2		
LE CHARMEL	4	1	1	6		
VILLENEUVE SUR FERE	1	2	1	4		
FERE EN TARDENOIS						
TOTAL DES ELEVES	18	10	12	40		

REPARTITION PAR COMMUNES DES ELEVES DEPLACES A LE CHARMEL					
Communes d'origine des élèves Vers centres scolaires DEPART d'ARRIVEE		ires	Nombre d'élèves	TEMPS DU TRAJET	
LE CHARMEL	8h06	BEUVARDES	8h33	19	27 min
LE CHARMEL	8h06	EPIEDS	8h45	2	39 min
VILLENEUVE/FERE	8h23	BEUVARDES	8h33	18	10 min
VILLENEUVE/FERE	8h23	EPIEDS	8h45	4	22 min
VILLENEUVE/FERE	8h23	LE CHARMEL	9h10	3	47 min
BEUVARDES	8h33	EPIEDS	8h45	12	12 min
EPIEDS	8h45	BEUVARDES	8h55	21	10 min
EPIEDS	8h45	LE CHARMEL	9h10	2	25 min
BEUVARDES	8h55	LE CHARMEL	9h10	27	15 min

RECAPITULATIF DU TEMPS DE TRANSPORT SCOLAIRE SUR 3 SITES : BEUVARDES-EPIEDS-LE CHARMEL					
Vers communes d'origine des Centres scolaires élèves DEPART ARRIVEE		Nombre d'élèves	TEMPS DU TRAJET		
BEUVARDES	16h28	EPIEDS	16h38	21	10 min
BEUVARDES	16h28	LE CHARMEL	17h06	19	38 min
BEUVARDES	16h28	VILLENEUVE/FERE	17h29	19	61 min
EPIEDS	16h38	BEUVARDES	16h49	12	11 min
EPIEDS	16h38	LE CHARMEL	17h06	2	28 min
EPIEDS	16h38	VILLENEUVE/FERE	17h29	4	51 min
LE CHARMEL	17h06	VILLENEUVE/FERE	17h29	3	13 min
LE CHARMEL	17h06	BEUVARDES	17h36	27	30 min
LE CHARMEL	17h06	EPIEDS	17h40	2	34 min

LA COUPURE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TARDENOIS

Maryvonne MARTEL fait part de l'organisation par ALIS d'un programme de sensibilisation à la création contemporaine. Des affiches seront apposées sur différents bâtiments de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2010 (extraits).

- Le maire a réuni les adjoints, les mardis 19 octobre, 02 et 23 novembre 2010.
- La commission « voies goudronnées, trottoirs, chemins... » s'est réunie le mardi 12 octobre 2010, 18h00, à la mairie.

OBJET: TARIF DE LOCATION DES PARTS D'USAGE, BAUX DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX (délibération n°1)



Les tarifs de **l'année 2010** sont les suivants : pour les parts d'usage :

prairie : 9,00€ terre : 11,00€

Pour les baux : appliquer le taux de 4 quintaux à l'hectare à compter du 01/10/2010, et suivant l'arrêté préfectoral du 27/09/2010 :

L'indice national des fermages-département de l'Aisne pour 2010 = 98,37.

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011.

- variation de cet indice par rapport à l'année dernière : -1,63%.
- prix du quintal de blé : 22,36 €.

Le maire propose à l'assemblée,

d'appliquer les mêmes tarifs pour 2011 et pour les baux de 9 ans de prendre en compte les données préfectorales.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: LIQUIDATION ET MANDATE-MENTS DES DEPENSES D'INVESTISSE-MENT COMMUNE ET BOULANGERIE, AVANT BUDGET 2011 (délibération n°2)

Le maire indique à l'assemblée que :

les éléments nécessaires à l'établissement du budget primitif et les taux d'imposition sont en général transmis dans des délais qui ne permettent pas d'adopter le budget avant la fin du mois de mars.

Il convient malgré tout de pouvoir continuer à mandater les dépenses d'investissement.

Le maire propose à l'assemblée :

d'autoriser le paiement des factures d'investissement, dans la limite de 25% des crédits d'investissement prévus au budget 2010, avant le vote du budget primitif 2011.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LA FORET COMMUNALE, POUR 2011 (délibération n°3)

Le maire expose et propose à l'assemblée :

le programme de travaux d'exploitation 2011 proposé par l'ONF concerne :

les parcelles 11, 12 et 14 et le coupon 2 pour l'entretien des cloisonnements et le dégagement de plantations.

Pour un montant total de 6 362,72 €. Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE BEUVARDES, POUR LA PERIODE 2011-2030 (délibération n°4) Le maire présente à l'assemblée:

le projet d'aménagement de la forêt communale de BEUVARDES, pour la période 2011-2030.

Le maire précise à l'assemblée,

l'approbation des aménagements des forêts des collectivités relevant du régime forestier est de la compétence du Préfet de Région.

- La proposition du projet d'aménagement de la forêt communale de BEUVARDES proposée par l'Office National des Forêts (ONF) de l'agence de Picardie, pour la période 2011-2030 est acceptée, à la majorité (2 contre, 1 abstention),

OBJET: SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE (délibération n°5)

Le maire propose à l'assemblée,

- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe d'un temps non complet de 31h00 hebdomadaires,

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe d'un temps non complet de 31h00 hebdomadaires.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: CONTRAT BESOIN OCCASION-NEL (délibération n°5-1)

Pôle emploi, par courrier du 26 novembre 2010, reçu le 01 décembre 2010, en réponse à la demande du 25 octobre 2010, demandant la prorogation du Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) de Monsieur Roger CHANTREUX nous informe que : « ...les règles actuelles ne peuvent permettre le renouvellement d'une convention C.U.I.... ».

Le besoin d'un agent communal, même en période hivernale est capital pour l'entretien et les travaux dans la commune.

Monsieur le maire propose de réactiver la demande de création d'un contrat « besoin occasionnel » (délibération n°2 du 26/05/2009, pour une durée hebdomadaire de 35h00) et de porter cette durée hebdomadaire à 26h00, pour un agent.

Le maire informe le conseil municipal:

l'entretien de la commune, au niveau de la voirie et principalement pour les caniveaux, trottoirs et autres, demande une main d'œuvre non qualifiée et dévolue à ces tâches.

De ce fait, il faut créer un nouvel emploi.

Le maire rappelle à l'assemblée :

conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le 27 mai 2008,

considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

considérant néanmoins l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984,

considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique afin d'assurer les fonctions



d'adjoint technique de 2^{ème} classe, Le maire propose à l'assemblée :

la création d'1 emploi permanent, à temps non complet, à raison de 26h00 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade des adjoints techniques de 2ème classe, soit par un agent non titulaire, conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 6.

Dans ce dernier cas, l'agent non titulaire sera recruté par contrat d'une durée de 3 mois.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au cadre d'emploi des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

 L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au 1er échelon de l'échelle 3 du cadre d'emploi des adjoints techniques 2ème classe, soit : IB = 298 IM = 291

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07/12/2010,

Filière:

technique,

Emploi:

adjoint technique 2ème classe

Cadre d'emploi adjoint technique

Grade:

adjoint technique 2ème classe

Ancien effectif: 2 Nouvel effectif: 3

Le crédit nécessaire à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi est inscrit au budget :

- chapitre 012, article 6411, pour titulaire.
- chapitre 012, article 6413, pour non titulaire. Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: ALLOCATION D'UN BON D'A-CHAT DE FIN D'ANNEE (délibération n°5-2)

Le maire propose à l'assemblée :

d'attribuer un bon d'achat de 50,00€ pour tout le personnel de la mairie, titulaire ou non (7 agents). Celui-ci leur sera remis en cadeau de fin d'année.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget : chapitre 011, article 6232.



Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: RECONDUCTION DES BAUX DE LOCATION DES BIENS COMMUNAUX (délibération n°5-3)

Le maire informe et propose à l'assemblée : les baux de location des biens communaux arrivent à échéance au 11 novembre 2010.

Il y a lieu de renouveler ceux-ci, à savoir :

- -1- Monsieur Jean-Jacques LEVASSEUR, pour une superficie totale de 1,55 hectare, fermages fixés sur la base de 4 quintaux à l'hectare, durée 9 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 11 novembre 2010.
- -2- Monsieur Luc DUSSAUSSOY, pour une superficie totale de 3,01 hectares, fermages fixés sur la base de 4 quintaux à l'hectare, durée 9 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 11 novembre 2010.
- -3- Monsieur Xavier HERVE, pour une superficie totale de 0,544 hectare, fermages fixés sur la base de 4 quintaux à l'hectare, durée 9 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 11 novembre 2010. Pour ce bail, les revenus seront versés au CCAS de BEU-VARDES.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR LE RECEVEUR PRINCIPAL

(délibération n°6)

Le maire expose à l'assemblée :

pour pouvoir bénéficier du conseil en matière budgétaire, juridique, économique ou de gestion des services du receveur principal, il y a lieu d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982..

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années. Le montant total s'élève à 105,82€ (prorata de la gestion sur une année, pour 114 jours).

Le maire propose à l'assemblée :

d'attribuer au receveur principal le taux maximum de l'indemnité de conseil.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: INSTITUTION DE LA TAXE FOR-FAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONE-REUX DE TERRAINS DEVENUS CONS-

TRUCTIBLES (délibération n°7)

Le maire expose à l'assemblée :

le classement d'un terrain en zone constructible implique de lourdes conséquences financières pour les communes qui doivent financer les équipements publics accompagnant cette ouverture. Les coûts de développement des infrastructures et des équipements obèrent ainsi souvent la faisabilité des opérations à envisager.

L'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n°2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instaurer, à compter du 1er janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu (ex: plan d'occupation des sols), dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale, dans une

- ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000,00€,
- ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
- ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou de plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
- ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrement (ou assimilées),
- ou cédés avant le 31 décembre 2007, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, ou à un organisme mentionné à l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation (unions d'économie sociale),
- ou cédés, avant le 31 décembre 2007, à une collectivité territoriale, en vue de la cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

Le maire propose à l'assemblée :

d'instaurer cette taxe forfaitaire d'équipement (taxe locale d'équipement).

Proposition acceptée à l'unanimité.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION, DANS LE CADRE DE LA D.G.E., POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE, RUE DE TABOURET (délibération n°8)

Le maire expose à l'assemblée :

la rue de Tabouret longe pour une grande partie un ru. Ce cours d'eau se trouve dans un contrebas important. Cette situation présente un danger potentiel pour les piétons, surtout les enfants empruntant ce chemin pour se rendre aux écoles (accompagnés ou non).

Il est urgent de la sécuriser.

La pose d'une barrière le long de ce cours d'eau, en limite de la chaussée, protègerait et sécuriserait cette portion de route.

Le coût total de cette opération s'élève à 17 456,50€ HT, soit 20 877,97€ TTC.

Le maire propose à l'assemblée :

de solliciter de l'état, pour cette mise en sécuri-

té, rue de Tabouret, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement de 30 à 55% du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Proposition acceptée, à l'unanimité.

OBJET: QUESTIONS DIVERSES ET INFOR-MATIONS

VENTE de coupe de bois

Les parcelles 15-16-17-18 ont été vendues, lors de la vente à VILLENEUVE SAINT GERMAIN du 19 octobre 2010, pour un prix de 10 888,00€ HT, pour 167 m3. Le prix de retrait était fixé par délibération à 8 000,00€ HT.

AFFAIRES scolaires

Rentrée du 04 novembre 2010

Comme convenu, arrêté et voté à la majorité lors du comité syndical du SIVU, du 11 octobre dernier, les 2 classes déplacées provisoirement à LE CHARMEL ont regagné les classes rénovées de BEUVARDES. Le syndicat scolaire « le point du jour » fonctionne à nouveau sur les 2 lieux BEUVARDES et EPIEDS.

Un grand merci à Cyriaque LOURDEZ, José ROSENDO, les enseignantes et Jean-Claude BEYELER, pour leur aide matérielle (camion de Cyriaque) et physique qui ont permis d'épauler l'équipe des agents communaux et de mener à bien ces opérations de déménagement et d'emménagement.

CONSEIL d'administration du CCAS, suite à la réunion du 30 novembre 2010

Bilan de l'opération brioches du 09 octobre 2010

Le rendez-vous était fixé le samedi 09 octobre, à 08h30, à la mairie.

Le prix demandé était de 3,00€ minimum.

<u>Les participants à la vente</u> : Mesdames et Messieurs, Irène DECKER, Anne-Marie DEWOLFE, Colette LEFEVRE, Maryvonne MARTEL, Gisèle MUNOZ, Raymonde PETRUS, Denise TOUPET, Jean-Claude BEYELER et Lucien JEROME.

Bilan :

La vente des 180 brioches a rapporté la somme de 766,00€ (731,60€ en 2009 et 727,80€ en 2008). Les fonds recueillis seront entièrement reversés à l'A-PEI.

Nous avons constaté une bonne organisation. Les personnes étaient prévenues par un document distribué dans les boîtes à lettres.

Bon accueil de toutes les personnes visitées.

Bilan du repas du 11 novembre 2010

43 personnes ont participé.

Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur, animé par l'accordéoniste Ghislain.

Le repas préparé par MADO, rendez-vous des pêcheurs à COURTHIEZY a été apprécié de tous et toutes.

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Organisation de la remise des bons d'achat, le 11 décembre 2010

Bons d'achat de 30,00€

Bilan: 76 personnes de 70 ans et + (75 en 2009) dont 4 en maison de retraite (Mesdames PRIEUX, LALY, LEMOIGNE, et Monsieur MARY)

Maryse GENEL se charge de l'achat de 4 boîtes de chocolats ou eau de Cologne à remettre aux personnes en maison de retraite.

Lucien JEROME accompagné de Raymonde PETRUS et Maryse GENEL iront voir Madame LALY à FERE EN TARDENOIS, ainsi que Madame LEMOIGNE, à CHATEAU-THIERRY, début janvier 2011.

Anne-Marie DEWOLFE se charge de la boîte de chocolats ou eau de Cologne pour Monsieur MARY.

Un colis sera expédié par Maryse GENEL à Madame PRIEUX à LA CAPELLE.

Monsieur LEVASSEUR est à VILLIERS ST DE-NIS.

Sur le bon d'achat nominatif seront spécifiés les commerçants partenaires :

BOULANGERIE DE BEUVARDES

COCCY MARKET

SUPER U

BAUDE

DELAITE

NETTO

Le montant du bon d'achat, en totalité, ne sera valable que chez le même commerçant.

Le bon d'achat est valable jusqu'au 08 janvier 2011.

Un courrier sera expédié aux commerçants pour les avertir.

Les bénéficiaires signeront une liste d'émargement.

La remise des bons d'achat se fera le samedi 11 décembre 2010. Rendez-vous à 09h30, à la mairie.

Anne-Marie DEWOLFE et Laëtitia DA SILVA préparent :

- la liste des volontaires,
- tous documents, bons d'achat,
- les parcours, les listes d'émargement,
- etc.

Le président, Lucien JEROME fait un courrier pour avertir les personnes concernées.

Liste des volontaires:

Mesdames Anne-Marie DEWOLFE, Maryvonne MARTEL, Gisèle MUNOZ, Raymonde PETRUS, Jean-Claude BEYELER et Lucien JEROME.

Le président Lucien JEROME demande à tous les visiteurs d'être attentifs à d'éventuelles détresses et de lui en faire part, dans les meilleurs délais, si constat.

CEREMONIE du mercredi 11 novembre 2010



La cérémonie du mercredi 11 novembre 2010 s'est déroulée, comme d'habitude, dans notre commune.

Une nombreuse assistance a participé à cette manifestation qui s'est déroulée sous la pluie.

Les enfants des écoles, en nombre ont entonné la Marseillaise.

Un apéritif convivial a clôturé cette cérémonie. Un grand merci aux membres de l'OMSC pour l'organisation matérielle de cette manifestation. La fanfare n'était pas présente pour cause d'indisponibilité.

Etudier la possibilité d'acquérir une sono.



DEFENSES incendie

Remarques de José ROSENDO lors du dernier conseil municipal (05 octobre 2010)

Il manque des bornes à incendie.

La règle: habitations à moins de 150 mètres

d'une borne

habitations à moins de 400 mètres

d'une réserve

Travaux à envisager : étude complète de la défense incendie de la commune.

La commission va se réunir pour faire une préétude avant de solliciter des spécialistes pour faire un inventaire complet et en définir le coût.

Le maire demande la réunion, dans les meilleurs délais, de la commission « routes... » commission la plus adéquate.

MARIAGE

Le maire, assisté de la secrétaire de mairie a officié le vendredi 29 octobre 2010, 10h00, lors du mariage TRAORE /FEREIRA.

BAPTEMES civils

Le maire, assisté de la secrétaire de mairie a officié le samedi 20 novembre 2010, 10h00, lors des baptêmes civils de :

Tshepseska TRAORE et Ramata TRAORE.

MARCHE de Noël

Le dimanche 05 décembre, dans la salle communale, s'est tenu le marché de Noël organisé par le foyer rural.

La journée s'est bien déroulée. Les dépenses équilibrent les recettes.

COMMISSION urbanisme

La commission urbanisme de la Communauté de Communes du Tardenois (CCT) s'est réunie le mardi 07 décembre 2010, à 09h00, en l'espace Camille Claudel.

Ordre du jour : réunion préparatoire pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme de BEU-VARDES et de COULONGES-COHAN.

GOUTER/SPECTACLE pour les enfants de BEUVARDES

Le samedi 11 décembre, dans la salle communale, sera organisé, par l'OMSC et le foyer rural le goûter/spectacle pour les enfants de BEU-VARDES.

RECEPTION du personnel à la mairie

A l'occasion de la fin de l'année, le maire ainsi que tous les membres du conseil municipal recevront, en mairie, le jeudi 23 décembre 2010, à 18h00, le personnel de la commune.

VŒUX du maire et du conseil municipal

Le jeudi 06 janvier 2011, à 18h00, le maire ac-



compagné de tous les membres du conseil municipal présentera ses vœux aux administrés de la commune, dans la salle communale.

TRAVAUX EN COURS

Travaux dans la sacristie de l'église. Le plancher détérioré par l'humidité a été démonté, une chape en ciment a été coulée pour l'installation de lambourdes et d'un nouveau parquet. La pièce sera entièrement repeinte.

Travaux de charpente dans le beffroi.

Le beffroi de l'église doit être entretenu par :

- un rechevillage,
- un renforcement de la croix de Saint André située au dessus de l'escalier,
- un renforcement de la demi-roue servant au balancement de la grosse cloche.

Plus l'installation de deux nouvelles cordes de cloches.

Les travaux débuteront prochainement.

POPULATION DE LA COMMUNE DE BEU-VARDES DERNIER RECENSEMENT

Au 1er janvier 2011, la population de BEUVAR-DES est portée à 726 habitants (718 auparavant).

AFFOUAGE

Suite à la vente des parcelles 15-16-17-18, dans la forêt communale, des têtes de chênes seront proposées à l'affouage dès que les coupes seront réalisées.

Pour les administrés intéressés, prière de vous inscrire à la mairie.

Le maire, l'adjoint en charge de la commission L. JEROME Jean-Claude BEYELER

SACS JAUNES

Monsieur Jean-Marie FLORECK, 3ème adjoint chargé de ce dossier indique et souligne :

l'importance de prendre ses dispositions pour retirer les sacs jaunes à cette date qui est indiquée à chacun par un message dans les boîtes à lettres.

les nouveaux administrés peuvent venir en mairie pour prendre possession des sacs jaunes.

une distribution se fera en mairie les:

- jeudi 17 mars 2011, d

de 16h00 à 17h00

- samedi 19 mars 2011,

de 09h00 à 10h00 de 18h00 à 19h00

Deuxième et troisième épisodes de neige



Skieurs à Beuvardes

BEUVARDES ET SON HISTOIRE (suite de l'épisode d'octobre 2010)

Cette rubrique nous permet de retracer l'histoire de notre village à travers des écrits parus il y a quelques années.

Le premier, le deuxième et ce troisième récit ont été proposés par Madame Yolande DUBOIS.

Si vous-même avez de la documentation, des récits, des écrits ou tout autre sur l'histoire ou les histoires de Beuvardes, vous pouvez les faire parvenir à Monsieur Marc LEBEAU qui les soumettra au comité de lecture.

Extraits de : « HISTOIRE DE COINCY, FERE, OULCHY et des Villages, Châteaux, Monastères, Hameaux environnants » dépôt légal 3ème trimestre 1967, auteur : Amand de Vertus.

« ... BEUVARDES... »

Suite...

« …la guerre avait tout détruit. Le fief de **Marlemont** n'avait pas été épargné ; rien n'était plus cultivé depuis quarante ans. Aussi le cartulaire répète-t-il à chaque instant que tous les terrains sont emboschés. Le bois avait levé partout ».

Un plan curieux, dessiné, enluminé sur un parchemin de plus d'un mètre carré, exécuté en 1543, contenant tout le pays qui relevait du monastère de COINCY, nous montre, à cette époque, le sol du vaste territoire de BEUVARDES, avec les quelques métairies isolées qui se relèvent peu à peu. L'église avec son clocher de pierres qui n'existe plus aujourd'hui, paraît entourée de quelques chétives habitations; Beuvardelle consiste en trois ou quatre chaumières, Grisolles (lieu-dit au dessus de Beuvardes), sa chapelle, du moins, n'est pas relevée. Un moulin à vent montre sa tour et ses ailes au dessus de Beuvardes. Artois est à peu près ce qu'il est aujourd'hui, et, chose à constater, deux chênes sont plantés devant la porte tels qu'on les voit encore; l'un d'eux est devenu extraordinaire (ce chêne, le plus vieux et le plus gros de la contrée à sept mètres (en 1967!) de pourtour.

La Logette n'est, en 1543, qu'une simple métairie ; elle est entourée de cinq étangs, le grand en dessus et quatre petits en dessous.

Le Four-au-verre est un hameau au dessus de Beuvardes, ainsi nommé à cause d'une fabrique de verre qui n'existe plus depuis longtemps... ».

A suivre...

« ... FAMILLES ANCIENNES DE BEUVARDES... » Suite...

« ...Ces derniers s'assemblèrent au portail de l'église, et, présidés par leur syndic, ils déclarèrent que le pâturage était libre sur Grisolles, Beuvardelle et la haute Leyne.

Fort de cette résolution, le pâtre du bestial à cornes conduisit bravement ses bêtes sur Grisolles.

- qui t'a permis de venir ici, demande le fils du seigneur?
- ce sont les habitants et le syndic, tous d'une commune voix, dit le pâtre Pierre Prieur.
- et bien moi, je te le défends, repart le fils du seigneur.

Le pâtre n'en tint pas compte et fit avancer ses bestiaux. Alors Louis de Gaullier se précipita sur lui et se livra à des excès seigneuriaux un peu trop moyen-âge. La pâtre s'enfuit sanglant à Beuvardes. Un procès fut intenté devant la justice du lieu, et le pâtre qui n'avait pas le droit de plaider, trouva facilement à vendre son droit de poursuivre Louis ce Gaullier en justice.

Un nommé Hiraux acheta ce droit, par acte notarié, neuf livres et six pichets de blé ; il s'engagea en outre à payer le chirurgien qui avait pansé et devait encore panser les blessures du pâtre du bestial à cornes.

A suivre...

Le Club du 3^{ème} âge de Beuvardes...

Vous invite à son Assemblée Générale le samedi 19 mars 2011, à la Salle communale de Beuvardes.

Tous sont les bienvenus

11h00 : Assemblée Générale :

renouvellement du bureau

élection du trésorier ou de la trésorière

bilan de l'année

paiement de la cotisation (inchangée)

12h30: Repas

25 € pour les adhérents. 30 € pour les non adhérents

Après-midi dans la bonne ambiance, comme les autres années. Très bonne journée à toutes et à tous.

Réponse souhaitée avant le 05 mars.







Vous invite à une journée récréative et publicitaire, le samedi 05 mars 2011, à la Salle communale de Beuvardes.

09h30: accueil des invités,

ensuite démonstration des produits

12h00: repas offert

14h30 : jeux de cartes, belote, scrabble, triominos

Vous invite à une journée récréative et publicitaire, le samedi 21 mai 2011,

à la Salle communale de Beuvardes.

09h30 : accueil des invités

10h30 : démonstration (pour les jardins entre autres)

12h00 : repas offert à tous 14h00 : loto ouvert à tous





Photos prises au cours du repas du 11 novembre 2010



Médiathèque municipale de Beuvardes

Depuis le 01 octobre 2010, Sophie Pellegrini occupe à la médiathèque un emploi municipal aidé de 20 heures par semaine.

Son contrat cesse fin mars 2011 et ne pourra pas être renouvelé. L'association regrette son départ. Elle a beaucoup apprécié sa compétence, son amabilité, sa disponibilité envers le public.

Cet emploi a permis une bonne gestion de la médiathèque, le maintien des activités existantes et la mise en place de nouvelles.



En particulier:

- L'accueil de classes qui demande un investissement important a pu se dérouler dans de bonnes conditions (rythme : 1 séquence de 1 heure pour chacune des 7 classes de Beuvardes, 1 fois par mois, variété des animations autour du livre);
- Les ateliers de création pour les enfants du primaire qui se déroulent tous les mercredis de 10h30 à 12h00.

Par contre, l'accueil des **Bébés lecteurs** n'a pas eu de succès pour l'instant. Ils sont toujours attendus tous les jeudis de 09h00 à 10h00.



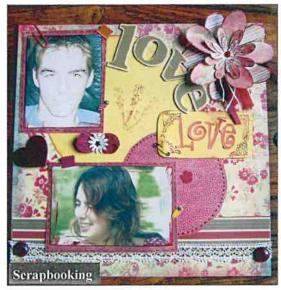
La municipalité cherche des solutions pour assurer l'avenir de sa médiathèque après le départ de Sophie Pellegrini.

Exposition: les albums jeunesse - janvier 2011

Actuellement, il est impossible de savoir comment vont évoluer les choses. L'association reste de toute façon gérante de la médiathèque jusqu'en fin juin 2011.

Quelles que soient les solutions retenues, après le départ de Sophie Pellegrini, il y aura des changements en particulier en ce qui concerne l'accueil du public. Une information parviendra dans les boîtes aux lettres.

Rappel



La médiathèque a la possibilité d'organiser un stage de « scrapbooking » encadré par une animatrice confirmée. Il se composerait de 3 ou 4 séances de 3 heures. Il serait payant et il en coûterait à chaque participant 15 euros par séance (matériel fourni par l'animatrice). Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous renseigner à la médiathèque ou auprès de Marc Lebeau car, naturellement, ce stage ne pourra être organisé que s'il y a des candidats (minimum, 6).

Les écoles



Clowns et enfants

Le samedi 11 décembre 2010, l'Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC) et le Foyer rural ont offert aux élèves de la commune de Beuvardes, un goûter/spectacle de fin d'année.

Une cinquantaine d'enfants ont été ravis par la prestation des clowns Ary Junior et Frédo.



Et bientôt...





Manifestations

Loto des écoles dimanche 13mars à 14h00 à la salle communale

Défilé de la Mi-Carême jeudi 31 mars à14h30 rassemblement à l'école







Paysages de neige





Carnet beuvardois

Naissance

Mathys SEBILLE, le 08 janvier 2011

Baptêmes civils

Tshepseska TRAORE, le 20 novembre 2010 Ramata TRAORE, le 20 novembre 2010

Mariage

Solène MARRAO-FERREIRA et Macire TRAORE, le 29 octobre 2010

Décès

Félicien PRIEUX, le 26 novembre 2010, dans sa 85^{ème} année Jean-Claude GAUTHIER-RAPIN, le 14 janvier 2011, dans sa 70^{ème} année Maurice VARLET, le 01 février 2011, dans sa 85^{ème} année

Réussite aux examens

Brevet des Collèges: Cécilia ROBERT

La rédaction n'avait pas eu connaissance de cette information au moment de la parution du n°45 du Petit Journal d'octobre 2010.



Communiqué de la rédaction

A propos de la rubrique *réussite aux examens*, 2 réclamations nous sont parvenues : quelques réussites n'ayant pas été mentionnées dans les précédentes parutions du *Petit journal*.

C'est regrettable mais la rédaction n'en est en rien responsable si ces succès ne lui ont pas été signalés, par les familles par exemple.

Par contre, quand des oublis lui ont été signifiés, un additif a toujours été inséré dans le numéro suivant.

Actuellement, le *Petit journal* recueille les informations de cette rubrique surtout par le biais du bouche à oreille. Aussi, pour éviter omissions et malentendus, la rédaction demande que les familles qui le souhaitent, signalent la réussite de leurs enfants en mairie.

Pour la rédaction : Marc Lebeau

Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à participer au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de rédaction.

Marc LEBEAU 6 Les Tilleuls 02130 Beuvardes

Tél: 0323712064 0686815612 Messagerie: Marc.Lebeau@wanadoo.fr

^{*} Les photos ont été prises par Maryvonne Martel et Marc Lebeau